

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER

À COMPTER DU 7 JUIN PROCHAIN

Québec, le 18 mai 2005. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présidée par M^{me} Claudette Journault, secondée par M. Pierre André et M^{me} Christiane Courtois, commissaires, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand dont les territoires ont été mis en réserve et se sont vus conférer un statut provisoire de protection.

Cette deuxième partie d'audience publique débutera à Fermont le 7 juin 2005 et se poursuivra à Sept-Îles les 8 et 9 juin.

Fermont

Le 7 juin, 19 h

Club de curling Daviault
Place Daviault

Sept-Îles

Le 8 juin, 13 h 30 et 19 h
Le 9 juin, 9 h, 14 h et 19 h

Hôtel Sept-Îles
451, avenue Arnaud
Salle Corrosol

Port-Cartier

Le 10 juin, 9 h

Salle des Chevaliers de Colomb
7, boulevard des Îles

La commission entendra toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur les projets, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. De plus, afin de maximaliser les résultats des travaux lors de ces séances publiques, la commission tiendra des séances thématiques auxquelles tous sont conviés. Ces thématiques porteront sur les résultats de l'analyse de tous les mémoires qui lui auront été soumis. La commission travaillera alors avec les participants à explorer des pistes de solution adaptées au milieu et qui tiendront compte des préoccupations soulevées.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté aux projets, des opinions sur l'ensemble des projets, les préoccupations suscitées et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer les projets. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca sous la rubrique « *Comment participer* » du mandat.

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification des séances de l'audience publique et le bon déroulement des séances thématiques, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, **M^{me} Danielle Dallaire**, de son intention, dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le (418) 643-7447, poste 422 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, poste 422.

Afin que la commission puisse prendre connaissance des mémoires et les analyser en vue des séances thématiques, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 3 juin 2005**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de M^{me} Danielle Dallaire**. La commission fait appel à la collaboration de tous et souhaite que ceux et celles qui entendent déposer un mémoire lui fassent parvenir **les grandes lignes de leur mémoire ou un résumé aux environs du 27 mai** et ce, afin de faciliter la préparation des séances thématiques.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à moisie-et-lacs@bape.bouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront rendus publics le plus tôt possible après leur présentation ou à la fin de la deuxième partie de l'audience publique s'ils n'ont pas été présentés devant la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, Centre socio-récréatif, 500, avenue Jolliet, Sept-Îles ;
- Bibliothèque municipale Le Manuscrit, 21, Des Cèdres, Port-Cartier ;
- Bibliothèque publique de Fermont, 130, rue Le Carrefour, Fermont ;
- Centre de santé Mani-Utenam, 196, rue Innuat, Mani-Utenam ;
- Musée Shaputuan, 290, boulevard des Montagnais, Sept-Îles.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse **www.bape.gouv.qc.ca** à la rubrique *Mandats - Projets d'aires protégées*.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair.

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires peuvent communiquer avec M^{me} Louise Bourdages au (418) 643-7447, poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : moisie-et-lacs@bape.gouv.qc.ca.